



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 autorisant l'ouverture et l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**Vu** l'arrêté rectoral du 13 octobre 2023 relatif à l'ouverture de la session 2024 de l'examen du CAFFA.

Direction des  
Examens et  
concours

DEC 4

Bureau des  
concours

## ARRÊTE

**Article 1er** : sont déclarés admis à concourir au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, session 2024, les candidats dont les noms suivent :

M.	Jean-François	ALBIN
M.	Michaël	ANDRE
Mme	Marie	BRUN
Mme	Sarah	D'ANASTASI
Mme	Laure	DUMONT
Mme	Sophie	DUTEIN
Mme	Coralie	GARCIA
M.	Damien	GAUTREAU
Mme	Morgan	GIRARD-LEGOUALCH
Mme	Laura	GUERRA SERRES
Mme	Karima	HAOUARI
Mme	Marine	JEANNIARD DU DOT
Mme	Peggy	LACLAU
Mme	Céline	MASSELOT
M.	Fernando	RODRIGUES
Mme	Anne	SEGUI-MANZANO
M.	Nicolas	SIBLOT
M.	Fabrice	VRGA

**Article 2** : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté

**A Bordeaux, le 12 janvier 2024**

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL.